

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024/577

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à vingt heures, le
Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site
www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain
SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle
SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne
TANGE, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE,
Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien
WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Stéphanie PETIAUX,
Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Xavier COQUENTIN

Procurations : Monsieur Marc ZAPIOR donne pouvoir à Madame
Virginie VIEVILLE, Madame Nathalie SORTAIS donne pouvoir à
Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur José DA ROCHA donne
pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA

Excusés : Madame Véronique PETIT, Madame Gwendoline PLUQUET,
Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Absents : Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christopher PETIT,
Madame Katya SCHMITT, Monsieur Christophe VIGIER

Secrétaire de Séance : Monsieur Ernest COLLOBER

∞∞∞∞∞∞∞∞∞

Madame Virginie Viéville adjointe en charge de la vie locale, des
associations, du sport et des commerces informe l'assemblée délibérante
que le concours des Illuminations de Noël sera, à nouveau, proposé cette
année aux Chaumontellois.

Afin de récompenser les nombreux participants, il a été décidé
d'octroyer un bon d'achat auprès du magasin GAMM VERT à Villaines-
sous-Bois d'un montant de :

- 100 € pour l'heureux gagnant ;
- 40 € pour le second ;
- 20 € pour le troisième ;
- 50 € pour le « coup de cœur » ;
- Lot de consolation pour tous les autres participants.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver le
versement de ces bons d'achats tels que déterminés précédemment.

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

APPROUVE le versement des bons d'achats à valoir dans le magasin
GAMM VERT à Villaines-sous-Bois afin de récompenser les participants
du concours des Illuminations de Noël.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#